



L'an deux mille vingt le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/12/2020

Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER,
Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG,
Mathilde HOUZE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise
ROMANET, Noémie SERRU,**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, il convient de procéder à
la nomination du secrétaire de séance.**

**Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer
ces fonctions.**

Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/73 : Vote du huis clos

Catherine MOULIN rappelle que conformément à l'article 10 de
l'ordonnance n°2020-562, et compte tenu de la situation
exceptionnelle liée au COVID-19, considérant d'une part, que le public
ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne
peut être techniquement réalisée et d'autre part la mise en place du
couvre-feu à partir de 20h, il est demandé aux membres du conseil de
voter pour la tenue de la séance à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la
tenue de la séance à huis clos.

À Faux la Montagne, le 18/12/2020

La Maire
C MOULIN